

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION ORDINAIRE – OCTOBRE/NOVEMBRE 2015

E P R E U V E E C R I T E

Première partie 01/10/2015 – 9.00 heures à 12.00 heures (3h.)
– 50 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

1. Contrôle interne

Enoncé en Partie I	Question 1	19,0 points
---------------------------	------------	-------------

2. OPC

Enoncé en Partie II	Question 2	2,0 points
	Question 3	8,0 points
	Question 4	2,0 points
	Question 5	3,0 points
	Question 6	2,0 points

3. Assurance

Enoncé en Partie III	Question 7	14,0 points
-----------------------------	------------	-------------

Partie I – Contrôle interne

Votre équipe est en charge d'un premier audit d'une société active dans le secteur du transport maritime («MARITIMIS»), dont la date de clôture est le 31 décembre.

Les immobilisations corporelles représentant le poste le plus important de l'actif bilantaire, vous avez vos premiers travaux sur le système de contrôle interne sur ce cycle. Vous rencontrez dans le cadre des entretiens préliminaires M. God (CEO – background commercial), M. Echo (CFO – background comptable et finance) et M. Book (Comptable).

MARITIMIS utilise pour sa comptabilité un logiciel comptable classique (« BIB »). M. God vous explique que bien que représentant un montant très important, les immobilisations corporelles de la société sont constituées par un petit nombre d'actifs (navires exclusivement), de sorte que le tableau d'amortissement – comportant une vingtaine d'actifs - est tenu par M. Book sur un tableur MS Excel. Pour cette même raison, le manuel de procédures comptable ne comporte pas de chapitre dédié aux immobilisations corporelles, les process et contrôles relatifs à la comptabilisation et au paiement des factures d'acquisition d'un navire (généralement 4 factures d'acomptes émises aux différentes étapes de construction de l'actif) sont identiques à celles des autres achats de MARITIMIS : ces éléments seront discutés lors de la prochaine réunion prévue le lendemain.

M. God explique que les décisions d'investissements sont prises par lui, mais jamais sans que ces décisions ne soient avalisées par le Conseil d'Administration de MARITIMIS. Le Conseil d'Administration se réunit deux fois par an au minimum afin de prendre connaissance des comptes annuels et des comptes intérimaires au 30 juin mais peut être également convoqué par M. God lorsque des décisions importantes sont à prendre (comme une décision d'investissement, par exemple). M. God explique que les contrats de commande des navires sont signés par lui-même ensemble avec un membre du Conseil d'Administration. Une copie de ces contrats est confiée à M. Book et il en garde l'original dans son bureau. Lorsque le navire est livré, une cérémonie est organisée sur le chantier naval à laquelle le Conseil d'Administration et le CFO sont conviés : la date de mise en service est transmise oralement par M. Echo à M. Book.

Les amortissements et corrections de valeurs sont gérés comme suit :

- Le tableau d'amortissement de l'exercice précédent (2014) est dupliqué et renommé (2015) par M. Book :
- M. Book copie-colle les soldes à la clôture des valeurs d'acquisition et des amortissements cumulés dans les colonnes d'ouverture ;
- Sur base des opérations du grand-livre, M. Book ajoute dans le tableur de nouvelles lignes pour les actifs acquis au cours de l'exercice, y indique le libellé de l'actif, sa valeur d'acquisition, sa durée d'amortissement et sa date d'acquisition ; il copie la formule d'amortissement d'un ancien actif sur la ligne nouvellement créée.

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

- M. Book comptabilise l'amortissement de l'exercice dans BIB.
- Une fois son travail réalisé, M. Book imprime le tableau d'amortissement et y rapproche les valeurs d'acquisition avec la copie des contrats de commande de l'année.
- M. Echo revoit le tableau d'amortissement : il vérifie que les montants des valeurs d'acquisition, des amortissements cumulés et des valeurs comptables nettes sont raisonnables.
- M. Echo – sur base d'une balance générale - réconcilie le montant des valeurs comptables nettes et de la charge d'amortissement de l'exercice avec le tableau d'amortissement. Il s'assure également que la durée d'amortissement est conforme à la durée de vie résiduelle de l'actif. La balance est annotée et conservée par M. Echo à toutes fins utiles dans un classeur où il conserve les documents relatifs à la clôture comptable.
- M. God s'entretient de façon informelle avec M. Echo sur l'évolution des immobilisations et s'enquiert auprès du Chef-Ingénieur de l'état général des navires. Il réalise cette discussion en ayant sous la main le budget annuel de la société, tel qu'il a été validé par le Conseil d'Administration.

Le tableau d'amortissement sur MS Excel n'est pas protégé par un password au contraire du logiciel BIB. Conformément à la dernière version du manuel de procédures de sécurité IT approuvé par M. God et le Conseil d'Administration en juin 2012 lors de la mise en place du système, les droits d'accès à BIB sont gérés par M. Echo. Interrogé sur le sujet, M. Echo estime que les outils informatiques dont il dispose afin d'assurer la sécurité informatique de la société sont des softwares de bonne qualité (il utilise le logiciel largement commercialisé sur le marché dénommé « ITSEC » qui permet une gestion centralisée des login et passwords), récents et disposant d'updates réguliers dont il assure la maintenance régulièrement.

Le manuel de procédures de sécurité IT définit pour l'ensemble des comptables un groupe de profils-utilisateurs commun ; chaque utilisateur possédant son login et son password propre qu'il mentionne sur le formulaire remis à M. Echo le jour de son entrée en service au sein de la société où il confirme avoir pris connaissance du manuel de procédures de sécurité IT ; ce manuel précise – en ce qui concerne les éléments les plus importants - que :

- les passwords doivent être tenus confidentiels par les utilisateurs,
- les passwords doivent être modifiés régulièrement,
- le password est laissé au libre choix de l'utilisateur.

L'utilisateur est ensuite libre de modifier lui-même ou via M. Echo son password. En cas de départ d'un membre du personnel, le département RH notifie l'information à M. Echo qui désactive immédiatement le login de la personne concernée.

Sur base des discussions avec M. Echo, nous comprenons qu'ITSEC garantit que :

- tout login nouvellement créé dans ITSEC est unique ;
- BIB n'est accessible que si un login/password valide est utilisé ;
- BIB enregistre (dans un log) les accès en son sein ;
- les données relatives aux login/password sont encryptées dans ITSEC ;

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

- cependant, par soucis de confidentialité, M. Echo a fait désactiver la fonction de log du système ITSEC de sorte que tout changement de données écrase les données antérieures (système sans log ni mémoire).

Question 1

Il vous est demandé de décrire succinctement mais exhaustivement les déficiences de contrôle interne observées.

(19,0 points)

Partie II – OPC

II – 1

Vous êtes réviseur, fraîchement diplômé, du fonds Lux Fund, un UCITS dont l'exercice comptable se termine le 31 décembre de chaque année, possédant, au 31/12/13, 2 compartiments actifs (respectivement Schengen et Strassen Sub-funds) ainsi que 1 compartiment non lancé (Vianden Sub-Fund) et 1 compartiment en attente de réactivation (Howald Sub-Fund).

Le compartiment Vianden Sub-Fund est présent dans le prospectus du fonds depuis la création de ce dernier (le 31/03/12) mais n'a jamais été lancé depuis la création du fonds.

Le compartiment Howald Sub-Fund avait été lancé mais suite à un rachat total des parts du compartiment, est devenu inactif au 30/09/13.

Vous réalisez l'audit au 31/12/14 du fonds et vous constatez que le prospectus en vigueur a été visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier le 30/09/14. Celui-ci mentionne toujours les compartiments Vianden et Howald Sub-Fund.

Question 2

**Quelle est votre réaction au regard de la législation en vigueur au Luxembourg ?
Explicitez.**

(2,0 points)

Le compartiment Strassen Sub-Fund investit dans des actions cotées sur les marchés américains pour lesquels des prix exacts, fiables et établis régulièrement sont disponibles ainsi que dans une structure de type Private equity et un produit structuré à hauteur de respectivement 5% et 4% de l'actif net total du compartiment.

La seule source de prix utilisée par le Conseil d'Administration pour vous justifier la valeur du Private Equity est un e-mail fourni par l'Investment Manager sur base semestrielle.

Le produit structuré est valorisé sur base du prix fourni par l'émetteur du produit à chaque date de VNI du fonds.

Question 3

- 1. Quelle est votre réaction vis-à-vis au regard de l'éligibilité des titres décrits ?**
- 2. Quelles procédures allez-vous mettre en place dans le cadre de votre audit au 31/12/14 concernant la valorisation de ces trois classes d'actifs. Veuillez expliciter également l'incidence potentielle sur votre rapport d'audit à cette même date.**

(3,0 + 5,0 = 8,0 points)

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

Son premier produit est un succès, et le Conseil d'Administration du Fonds envisage de créer une nouvelle structure, un OPCVM Maître. Il souhaite que cet OPCVM soit un Fonds de Fonds et vous demande votre opinion sur cette création.

Question 4

Quelle est votre analyse ? Motivez votre réponse.

(2,0 points)

II-2

Un AIF enregistré, géré de manière interne, a des actifs nets au 31.12.2014 de 120 millions EUR. La VNI est calculée au 31.12.2014 et communiquée au conseil du FIA le 31.03.2015 après revue le réviseur d'entreprises agréé du FIA

Question 5

Quelles démarches le FIA doit-il entreprendre et endéans quels délais ?

(3,0 points)

Le 15 juillet 2015, les actifs nets du FIA s'élèvent à 80 millions EUR.

Question 6

Quelles sont les options du FIA ?

(2,0 points)

Partie III – Assurance

Depuis plusieurs années vous êtes chargé de l'audit du client ABC que vous connaissez à présent très bien. ABC est une société d'assurance vie qui distribue essentiellement des produits garantis dans les différents pays de l'Union Européenne. Suite à un changement d'actionnaire survenu durant l'exercice, les dirigeants agréés ont été maintenus mais les administrateurs ont été entièrement renouvelés. En outre, la nouvelle maison-mère de ABC a demandé à la Société de mettre en place un comité d'audit.

Les membres du comité d'audit souhaitent vous rencontrer avant le début de vos travaux.

Suite au point de recommandation soulevé en N-1 au sujet des fonds garantis, le comité d'audit vous explique que le suivi de ce point a été confié au chef actuaire récemment recruté et que ce point est considéré comme résolu. A l'issue de cet examen, non seulement l'équilibre actif-passif a été rétabli de façon satisfaisante pour chacun des fonds garantis mais il est également apparu que ceux-ci avaient réalisé durant l'exercice N d'excellents résultats financiers. La direction n'a pas fait d'analyse particulière. Le nouveau chef actuaire s'est beaucoup impliqué et semble donc avoir fait ses preuves.

Peu avant le début de l'audit, votre chargé de mission rencontre par hasard un des membres de l'équipe actuariat de ABC. Celui-ci lui confie qu'il a constaté durant l'exercice un nombre très élevé d'achats / ventes d'obligations entre fonds garantis. Il a observé que la plupart de ces transactions n'est pas documentée au moyen de « deal tickets » et il a enregistré les transactions uniquement sur base des instructions du chef actuaire. Certains prix de transactions lui ont semblé anormaux par rapport à l'état actuel des marchés.

Le chargé de mission vous rapporte cette conversation et il vous paraît clair que les trois conditions indiquant une fraude sont présentes: (a) une incitation ou des pressions à commettre une fraude (volonté de la direction de se mettre rapidement en conformité avec la réglementation) (b) une opportunité apparente de commettre une fraude (absence de contrôle de la direction sur la performance financière des fonds garantis) et (c) l'aptitude à justifier de l'acte frauduleux (besoin de reconnaissance du chef actuaire).

Question 7

Quelles démarches allez-vous entreprendre en relation avec ce soupçon de fraude ?

Indiquez notamment les risques significatifs identifiés.

Les écritures comptables ne sont pas requises.

(14,0 points)

Annexe 1 - Point de recommandation N-1 au sujet des fonds garantis

Observation

Nous avons les procédures de la Société en relation avec sa gestion actifs/passifs (« ALM »). Nous avons observé les faits suivants :

- la lettre circulaire CAA 98/1 requiert que l'écart de duration entre l'actif et le passif des fonds garantis n'excède pas 12 mois. Toutefois nous avons observé que l'écart de duration sur les fonds garantis n°2, 3 et 4 excédait 12 mois au 31 décembre N-1,
- la lettre circulaire CAA 98/1 requiert qu'un changement de +/- 2% dans les taux d'intérêt n'aboutisse pas à des pertes pour la Société. Si un tel changement entraînait des pertes, des provisions supplémentaires appropriées devraient être constituées. La Société ne dispose pas d'outils lui permettant d'apprécier les effets des changements de taux d'intérêt sur la provision d'assurance vie.

Notre audit a également mis en évidence que la direction ne demande pas d'analyse concernant la performance financière individuelle des fonds garantis.

Implication

La Société ne dispose pas des procédures, contrôles et outils lui permettant d'être en conformité avec la lettre circulaire CAA 98/1.

Recommandation

Nous recommandons à la Société de

- se doter des procédures, contrôles et outils en matière de tests de sensibilité, et
- concevoir et mettre en œuvre des analyses concernant la performance financière individuelle des fonds garantis.

Lexique

- Fonds garanti : Il s'agit dans le cas présent de fonds collectifs internes comportant un rendement annuel garanti par l'assureur et pour lesquels l'entreprise d'assurances supporte un risque de placement.

Les provisions techniques à rendement annuel garanti sont présentées dans le poste « C – Provision d'assurance vie » des comptes annuels.

L'assureur place les primes reçues dans des placements lui permettant de servir le rendement annuel garanti, et éventuellement une participation bénéficiaire, aux preneurs.

Dans le cas présent, les obligations en couverture des provisions techniques sont présentées dans le poste « C – Placements » des comptes annuels.

- Duration : La duration d'une série de flux financiers est la moyenne des durées à courir entre le jour du calcul et la date de paiement de chaque flux (durée de vie du flux), pondérée par la valeur actuelle probable du flux.

Annexe 2 - Présentation schématique des produits garantis au bilan de ABC

ACTIF – Placements (poste C)	PASSIF – Provisions d'assurance vie (poste C)
<p style="text-align: center;">Fonds garanti n°1</p>	<p style="text-align: center;">Provision technique n°1</p>
<ul style="list-style-type: none"> •Obligation supranationale 1A •Obligation étatique 1B •Obligation secteur privé 1C 	<ul style="list-style-type: none"> •Preneur 1 •Preneur 2 •Preneur 3
<p style="text-align: center;">Fonds garanti n°2</p>	<p style="text-align: center;">Provision technique n°2</p>
<ul style="list-style-type: none"> •Obligation supranationale 2A •Obligation supranationale 2B •Obligation étatique 2C •Obligation étatique 2D •Obligation secteur privé 2E •Obligation secteur privé 2F 	<ul style="list-style-type: none"> •Preneur 4 •Preneur 5 •Preneur 6 •Preneur 7 •Preneur 8
<p style="text-align: center;">Fonds garanti n°3</p>	<p style="text-align: center;">Provision technique n°3</p>
<ul style="list-style-type: none"> •Obligations supranationale 3A •Obligation étatique 3B •Obligation étatique 3C •Obligation secteur privé 3D 	<ul style="list-style-type: none"> •Preneur 9 •Preneur 10 •Preneur 11 •Preneur 12
<p style="text-align: center;">Fonds garanti n°4</p>	<p style="text-align: center;">Provision technique n°4</p>
<ul style="list-style-type: none"> •Obligations supranationale 4A •Obligation étatique 4B •Obligation secteur privé 4C 	<ul style="list-style-type: none"> •Preneur 13 •Preneur 14 •Preneur 15

Un exemple de transaction interne entre fonds garantis consisterait pour le fonds garanti n°1 à vendre l'obligation supranationale 1A au fonds garanti n°3. Les placements ci-dessus sont évalués au « lower of cost or market », le « cost » s'entendant comme le coût amorti des obligations.

EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION ORDINAIRE – OCTOBRE/NOVEMBRE 2015

E P R E U V E E C R I T E

Deuxième partie 02/10/2015 – 9.00 heures à 12.00 heures (3h.)

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre fard ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

4. Evaluation à la juste valeur dans une banque

Enoncé en Partie IV	Question 8	5,0 points
	Question 9	5,0 points
	Question 10	5,0 points
	Question 11	4,0 points
	Question 12	5,0 points

5. Consolidation

Enoncé en Partie V	Question 13	8,0 points
	Question 14	10,0 points
	Question 15	3,0 points
	Question 16	4,0 points

Partie IV – Evaluation à la juste valeur dans une banque

Vous êtes manager au sein du cabinet de révision en charge du contrôle de Luxco, un établissement de crédit de droit luxembourgeois qui établit ses comptes sociaux selon les normes IFRS.

1. Traitement comptable d'opérations survenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice N, Luxco a notamment réalisé les opérations suivantes :

- Acquisition de 1.500 actions de Rocket S.A., société cotée à forte croissance, dont la revente à court terme devrait générer un gain substantiel ;
- Investissement d'EUR 100 millions dans des obligations émises par un état européen dont l'échéance est fixée en N+5 ;
- Acquisition pour EUR 50 millions d'obligations de sociétés de bonne qualité pour une détention à moyen terme, afin de servir de réserves de liquidités ;
- Acquisition pour EUR 35 millions d'un immeuble dont 3 étages seront donnés en location et deux étages utilisés par une agence de Luxco ;
- Emission d'un emprunt obligataire pour EUR 100 millions destiné à refinancer l'investissement dans les obligations d'état acquises. L'emprunt court sur la même échéance

Question 8

Pour chacune de ces opérations, il vous est demandé de donner leur classification la plus probable. Indiquer alors les méthodes d'évaluation et de comptabilisation au bilan et dans l'état du résultat global des comptes sociaux de Luxco qui en découlent.

(5,0 points)

2. Traitement comptable d'opérations survenues au cours de l'exercice (5 pts)

Lors de vos travaux pour la clôture de l'exercice N, un des membres de votre équipe vous fait part de ses doutes concernant l'évaluation de certaines positions incluses au bilan des comptes sociaux de Luxco, notamment :

- Des actions détenues par Luxco dans son portefeuille disponible à la vente ont enregistré une baisse de 45 % de leur cours de bourse par rapport à leur coût d'acquisition au cours des trois derniers mois. Bien que matérielle, Luxco n'a pas comptabilisé de dépréciations étant donné le caractère récent de cette baisse ;
- Des obligations d'une société sud-africaine, acquises par Luxco en N-4 lorsque les taux d'intérêt sud-africains étaient plus bas et classées dans le portefeuille disponible à la vente, présentent une moins-value latente de EUR 20 millions. Luxco n'a pas comptabilisé de corrections de valeur ;
- Un prêt de EUR 100 millions pour lesquels des retards de paiement ont été enregistrés au cours de l'exercice N. A la clôture, aucune dépréciation ou perte n'a été comptabilisé, étant donné que le prêt a été modifié : le taux d'intérêt

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

d'origine de 10% a en effet été renégocié à 5% et la durée du prêt allongée. Luxco ne s'attend plus à des incidents sur ce prêt.

Question 9

Qu'en pensez-vous ?

Quelle conséquence comptable pour les états financiers de Luxco ?

(5,0 points)

3. Hiérarchie de juste valeur

Toujours lors de vos travaux de clôture, votre attention est attirée par l'évaluation à la juste valeur retenue par Luxco pour deux positions significatives :

- Des options d'une durée de 3 ans sur des actions cotées. En recherchant le prix de ces options, votre équipe a constaté que des prix étaient observables pour des options d'un an et deux ans. Interrogée, Luxco a indiqué avoir estimé la juste valeur sur base d'une méthode utilisant la volatilité implicite extrapolée sur 3 ans. Selon Luxco, cette extrapolation peut être corroborée en observant les prix des options sur des sociétés similaires.
- Des actions d'une société industrielle non cotée. Luxco a évalué cette position sur base de multiples observés pour des entreprises comparables, valeur à laquelle elle a appliqué une décote de 25%.

Question 10

- 1. Ces justes valeurs devront être classées dans un des niveaux de la hiérarchie prévue par la norme IFRS. Lequel selon vous ? Justifier votre réponse.**
- 2. Pouvez-vous également décrire succinctement les principales étapes de votre audit des justes valeurs calculées pour ces deux produits ?**

(5,0 points)

4. Emprunt à taux fixe couvert par un swap de taux

Luxco, qui dispose d'une notation AA, émet un emprunt obligataire à taux fixe de 5%, coté en bourse, émis au 01.01.N, pour un montant de 1.000 (valeur d'émission = valeur de remboursement) sur 10 ans, servant à refinancer des obligations à taux variable, cotées en bourse, classifiées en placements détenus jusqu'à leur échéance, ayant le même montant, la même devise et la même échéance ultime que l'emprunt. Le même jour, l'emprunt est couvert par un swap de taux d'intérêt (emprunteur à taux variable: Euribor 1 an / prêteur à taux fixe: 5%) portant sur le même notionnel, la même devise et la même durée de vie que l'emprunt, effectué avec une contrepartie non bancaire de premier ordre (notation AAA) spécialisée en produits dérivés, pour s'assurer une marge nette fixe sur la durée de vie des transactions. Les intérêts sur les instruments financiers sont perçus/payés annuellement au 31.12.

Le dérivé est désigné à titre de couverture de la variation de la juste valeur de l'emprunt (des risques associés à la juste valeur de l'emprunt). Au 31.12.N, l'Euribor 1 an vaut 3% et la situation financière de l'emprunteur se détériore (baisse significative et durable de la rentabilité).

Question 11

Luxco décide d'appliquer la comptabilité de couverture dans les comptes clôturés au 31.12.N :

- 1. Expliquez le traitement comptable applicable à l'élément couvert et à l'instrument de couverture dans les états financiers.**
- 2. Décrivez les vérifications et analyses à effectuer en la matière.**

(4,0 points)

5. Évaluation à la juste valeur / Bénéfice distribuable

LuxCo détient 95% des actions de F, un établissement de crédit de droit luxembourgeois, constitué au 01.01.N, établissant ses comptes statutaires selon les IFRS.

Au titre de N, le revenu net d'intérêts et de commissions diminué des charges administratives est de 3.000.

Courant N, F a acquis/émis les éléments suivants, pour lesquels la juste valeur à la clôture des comptes (31.12.N) et la valeur initiale sont indiquées ci-dessous.

À la clôture N,

- la juste valeur d'actifs financiers détenus à des fins de transaction est de 9.000 (valeur initiale: 10.000);
- la juste valeur d'obligations à taux fixe (absence d'un risque de crédit) classifiées en actifs financiers disponibles à la vente est de 4.000 (valeur initiale: 5.000);
- la juste valeur d'actions propres rachetées à l'actionnaire minoritaire (5% du capital) est de 100 (valeur initiale: 100);
- la juste valeur d'instruments financiers hybrides classifiés en passifs financiers désignés à la juste valeur est de 9.000 (valeur initiale: 10.000);
- la juste valeur d'un swap de taux (emprunteur à taux fixe; prêteur à taux variable), utilisé en application de la comptabilité de couverture, est de 1.000 (valeur initiale: 0): le dérivé couvre un dépôt à taux variable (valeur nominale: 10.000) reçu d'une entreprise commerciale; la couverture est qualifiée d'efficace à 100%.

Le taux de l'impôt sur le résultat est de 30%.

Question 12

Après avoir procédé à l'évaluation des susdits éléments, il vous est demandé de déterminer le dividende que F pourra mettre en paiement au titre de N, si les réserves légale et statutaire sont dotées à concurrence de 200.

(5,0 points)

Partie V – Consolidation

V-I

Vous êtes le réviseur d'entreprises agréé de la société Luxindu Group S.A (« L ») en relation avec les comptes consolidés au 31 décembre 2014.

L est un groupe industriel de droit luxembourgeois, constitué en N-30, ayant la forme d'une société anonyme. L détient :

- 100% des droits de votes et des droits économiques des filiales A, B et C intégrées globalement, et
- respectivement 40% et 35% des droits de votes et des droits économiques des participations D et E, mises en équivalence.

L prépare des comptes consolidés conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg. Le bilan consolidé résumé de L est joint en **annexe 1**.

Vous avez effectué toutes les diligences d'audit du groupe requises et avez reçu de la part des auditeurs des composants les documents demandés dans les instructions d'audit que vous leur aviez adressées.

Lors de la définition de la stratégie générale d'audit, vous avez déterminé :

- Le seuil de signification pour les états financiers pris dans leur ensemble, soit EUR 1,500,000
- Les seuils de signification au niveau de l'information financière des composants :
 - o L : 300.000
 - o A : 900.000
 - o B : 600.000
 - o C : 450.000
 - o D : 150.000
 - o E : 150.000
- Les seuils pour les anomalies pour les composants :
 - o L : 60.000
 - o A : 60.000
 - o B : 40.000
 - o C : 40.000
 - o D : 20.000
 - o E : 20.000

Situation 1 (à traiter séparément de la situation 2):

Vous n'avez eu accès ni à la comptabilité, ni à la direction, ni à l'auditeur du composant D. En revanche, vous avez pu prendre connaissance des états financiers du composant D au 31 décembre 2014, y compris du rapport de l'auditeur (opinion sans réserve) sur ces états financiers. Vous avez également pris en considération l'information financière détenue par la direction du groupe concernant ce composant.

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

D apparaît pour un montant de EUR 12 millions dans le bilan consolidé de L. La quote-part du résultat revenant à L au titre de l'année 2014 est de EUR 0,8 millions.

Hormis les conséquences éventuelles de la situation décrite, vous n'avez relevé aucun ajustement d'audit qui n'ait pas été corrigé dans la cadre de l'audit du groupe L.

Situation 2 (à traiter séparément de la situation 1):

L'auditeur du composant B vous a informé qu'il a détecté une erreur significative en relation avec la valorisation du coût de production du stock de produits finis de B au 31 décembre 2014. Le stock de produits finis de B est sous-valorisé d'un montant de EUR 1.200.000 à cette date. Compte tenu d'un taux d'impôt de 30%, l'impact sur le compte de profits et pertes de B est de EUR 840.000 après impôts au 31 décembre 2014. Les comptes du composant B au 31 décembre 2013 ne comportaient pas d'anomalie.

Le stock de produits finis de B apparaît pour un montant de EUR 1 million dans le reporting financier de B au 31 décembre 2014 pour les besoins de la consolidation dans L. Il apparaît pour ce même montant dans le bilan consolidé de L au 31 décembre 2014.

L'auditeur du composant B vous a remis un rapport d'audit comportant une opinion avec réserve sur ce point. Son rapport présente les paragraphes suivants :

Rapport de l'auditeur du composant B à l'auditeur du groupe L

.....

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Motif de l'opinion avec réserve

Les stocks de produits finis détenus par B sont portés au bilan au 31 décembre 2014 pour un montant de EUR 1.000.000. Du fait d'une erreur dans la détermination du coût de production unitaire, le stock de produits finis de B est sous valorisé à hauteur d'un montant de EUR 1.200.000 à cette date. En conséquence, la variation des stocks de produits finis et l'impôt sur les bénéfices auraient été augmentés respectivement de EUR 1.200.000 et EUR 360.000. Le résultat net et les capitaux propres auraient été augmentés de EUR 840.000.

Opinion avec réserve

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société B au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} / 2 octobre 2015

Hormis les conséquences éventuelles de la situation décrite, vous n'avez relevé aucun ajustement d'audit qui n'ait pas été corrigé dans le cadre de l'audit du groupe L.

Question 13

Pouvez-vous, pour chacune des 2 situations présentées ci-après (à traiter distinctement l'une de l'autre) :

- 1. Décrire l'impact potentiel sur votre rapport d'audit des comptes consolidés de L au 31 décembre 2014. Il vous est demandé de décrire les différentes étapes du raisonnement à la base de votre conclusion.**
- 2. Rédiger les paragraphes suivants de votre rapport (si applicable dans les circonstances) :**
 - a) Motif de l'opinion**
 - b) Opinion**
 - c) Paragraphe d'observation**

(4,0 + 4,0 = 8,0 points)

Annexe 1:

Bilan Consolidé résumé de L au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)

ACTIF

Ecart d'Acquisition (Goodwill)	154
Immobilisations incorporelles	21
Immobilisations corporelles	32
Participations dans des sociétés mises e équivalence	18
Stocks de matières premières, produits en cours et produits finis	48
Créances résultant de ventes et de prestations de services	52
Autres créances	5
Avoirs en banques	7
Charges à reporter	1
	338

PASSIF

Capital	20
Réserves	80
Résultat de l'année	12
Dettes financières et dettes assimilées	158
Provisions	10
Dettes sur achats et prestations de services	44
Dettes fiscales courantes et différées	9
Autres dettes	5
	338

Comptes de profits et pertes simplifié au 31 décembre 2014 (en millions d'euros)

Montant net du chiffre d'affaires	287
Variation des stocks de produits finis	- 1
Consommation de marchandises et de matières premières	- 199
Autres charges externes	- 35
Frais de personnel	- 12
Corrections de valeur	- 7
Autres charges d'exploitation	- 5
Charges financières	- 9
Impôts courants et différés	- 8
Parts du résultat des sociétés mises en équivalence	1
Profit de l'année	12

V-II

La société M a fait l'acquisition le 1^{er} avril 2014 de 60% du capital d'un groupe P pour EUR 27.000.000 y compris des frais d'acquisition de EUR 650.000. La juste valeur de 100% du groupe P est estimée à EUR 40.000.000. Au 1^{er} avril 2014, le bilan consolidé de P s'analysait comme suit :

	EUR
Ecarts d'acquisition (goodwill)	6.000.000
Autres immobilisations incorporelles	480.000
Terrain	3.000.000
Actif financier disponible à la vente	1.000.000
Créances	6.290.000
Trésorerie	7.050.000
	<u>23.820.000</u>
Capital	8.000.000
Réserves	5.300.000
Réserve de réévaluation de l'actif financier disponible à la vente	(175.000)
Emprunts envers l'ancien actionnaire de P	5.450.000
Autres dettes	5.245.000
	<u>23.820.000</u>

Au moment de la prise de contrôle de la société P, il y a lieu de tenir compte des informations suivantes :

- Pour financer cette acquisition, M a obtenu un prêt de EUR 27.000.000 à taux variable de sa banque. Les frais d'émission s'élevaient à EUR 1 million.
- M a décidé de mettre en place un plan de restructuration chez P. Les indemnités de licenciement sont estimées à EUR 330.000. Le plan de restructuration a été annoncé aux employées de P le 1^{er} avril 2014.
- Les autres immobilisations incorporelles représentent uniquement les coûts liés à l'enregistrement d'une marque. La juste valeur de cette marque au 1^{er} avril est estimée à EUR 6.500.000
- M a obtenu une évaluation du terrain au 1^{er} avril 2014 d'un expert externe. La juste valeur était estimée à EUR 6.750.000 à cette date. En juin 2015 M a obtenu une deuxième évaluation de ce terrain. Ce deuxième report de l'expert a estimé une juste valeur de EUR 5.500.000
- Les immobilisations incorporelles suivantes ont été identifiées :
 - main d'œuvre (workforce): juste valeur EUR 750.000
 - nom du domaine internet: juste valeur EUR 1.000.000
 - technologie brevetée: juste valeur EUR 4.000.000
- Suivant le contrat d'acquisition, M n'a pas repris l'emprunt avec l'ancien actionnaire de P.

Question 14

Déterminer l'écart d'acquisition en expliquant et détaillant les différentes étapes du calcul en application du référentiel IFRS. On retiendra la méthode du goodwill partiel. Les éventuels impôts différés sont calculés au taux de 40%.

(10,0 points)

L'équipe affectée à l'audit du groupe M a identifié le sous-groupe P comme un composant important. En préparation de la clôture au 31 décembre 2014, le directeur financier de la société M va demander à sa filiale P de soumettre une liasse de consolidation comprenant un bilan consolidé au 31 décembre 2014, un compte de résultat consolidé, un tableau de variation des capitaux propres consolidé et un tableau de flux de trésorerie pour la période 1^{er} janvier 2014 jusqu'à 31 décembre 2014 ainsi que toute l'information habituelle nécessaire pour la préparation des notes aux comptes.

Question 15

Est-ce-que vous voyez des difficultés particulières avec cette approche ?

(3,0 points)

Question 16

Vu que P a été identifié comme un composant important du groupe M, l'équipe affectée à l'audit du groupe a décidé d'utiliser les travaux d'un expert désigné par l'auditeur pour auditer les justes valeurs des immobilisations incorporelles et le terrain. Expliquez des procédures d'audit spécifiques à faire si on utilise les travaux d'un expert désigné par l'auditeur.

(4,0 points)